



Des solutions sur mesure,  
pour une santé optimale.

RÉCAPITULATIF DES PRESTATIONS 2019

VOTRE SANTÉ D'ABORD

**SWICA**

# Suivi global par SWICA Organisation de santé.

## Votre santé d'abord

Pour pouvoir faire face à la maladie ou à un accident, chaque individu a ses besoins propres en matière de sécurité financière. SWICA propose, pour vous et votre famille, une prévoyance personnalisée et étendue sans égale. Pas moins de 1,4 million d'assurés et près de 27 300 entreprises font confiance à SWICA. Du premier conseil médical jusqu'au financement, en passant par le diagnostic, la thérapie et la réinsertion dans la vie de tous les jours, SWICA apporte à ses assurés une prise en charge médicale complète.

## Être assuré

Protection financière

en cas de maladie et d'accident



Tarif selon l'âge de conclusion inchangé à vie



Prise en compte de la participation aux coûts de l'assurance de base dans les assurances complémentaires SWICA

Solutions d'assurance sur mesure



Conseil compétent dans votre région



Meilleur rapport prix/prestations à chaque étape de la vie



Applications SWICA dédiées aux prestations numériques



## Être en bonne santé

Jusqu'à 800 francs de contribution

pour l'activité physique, l'alimentation et le bien-être



Système de bonus BENEVITA

avec prise d'influence sur les primes grâce à un mode de vie actif et sain



Avantages grâce aux partenariats avec de nombreuses associations sportives



Près de 100 offres préférentielles active4life



## Recouvrer la santé & bien vivre avec une capacité limitée

Second avis médical gratuit

Accès à spécialistes, médecine de pointe et institutions médicales de premier plan



Egalité entre médecines classique et complémentaire

Plus de 85 care managers dans toute la Suisse



Services Home Nanny/ Home Attendant



Programmes de suivi pour malades chroniques élaborés selon les derniers progrès de la médecine



## Service 24 heures sur 24, dans le monde entier



Service clientèle 7x24 h

Conseil téléphonique gratuit en matière de couverture d'assurance.

Téléphone 0800 80 90 80



Conseil sante24

Conseil téléphonique gratuit pour toutes questions de prévention, de maladie, d'accident et de maternité. Sur demande, prise de rendez-vous chez le médecin.

Téléphone +41 44 404 86 86

Vous trouverez d'autres informations en ligne, à l'adresse [swica.ch/avantages](http://swica.ch/avantages)

# Les modèles SWICA FAVORIT de l'assurance de base.

L'assurance de base obligatoire selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) garantit une solide couverture de base. En plus de l'assurance conventionnelle, SWICA propose des modèles alternatifs. Vous bénéficiez de remises attrayantes sur les primes, pouvant atteindre 22%.



## FAVORIT CASA/MEDICASA Netz PROVITA/MEDICASA PROVITA

Votre médecin de famille constitue votre point de premier recours pour toutes les questions de santé. Le cas échéant, il peut vous adresser à des spécialistes ou à des thérapeutes. Il coordonne votre traitement afin que vous receviez les meilleurs soins possibles.



## FAVORIT MEDICA

Vous pouvez sélectionner votre médecin dans la liste MEDICA de votre canton de domicile. Il vous fournira des conseils avisés quant au traitement optimal et mettra en œuvre sans délai les mesures thérapeutiques requises.



## FAVORIT MEDPHARM/MEDPHARM PROVITA

La pharmacie partenaire de SWICA ou le conseil téléphonique sante24 constituent votre point de premier recours pour toutes les questions de santé. Si votre problème de santé ne peut être cerné précisément, vous pourrez sélectionner votre médecin dans la liste MEDPHARM.



## FAVORIT SANTE/HMO PROVITA





















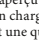
Le Centre de santé Medbase ou cabinet partenaire de SWICA constituent votre point de premier recours pour toutes les questions de santé. Vous jouissez ainsi d'un accès direct à un réseau de médecins et de thérapeutes.



## FAVORIT TELMED

La permanence téléphonique sante24 constitue votre point de premier recours pour toutes les questions de santé. Le cas échéant, le personnel médical de sante24 vous adresse directement au médecin ou au thérapeute indiqué et se charge de vous obtenir un rendez-vous.

Vous trouverez d'autres informations en ligne, à l'adresse [swica.ch/assurance-de-base](http://swica.ch/assurance-de-base)

	Assurance de base	Un programme séduisant	Pour exigences élevées	Prestations supplémentaires répondant à vos besoins personnels	Assurance-accidents aux prestations optimales
	Modèles STANDARD et FAVORIT	COMPLETA TOP, COMPLETA PRAEVENTA	OPTIMA	SUPPLEMENTA, DENTA	INFORTUNA FRAIS DE GUÉRISON
	Assurance obligatoire des soins selon les prescriptions légales.	Assurances complémentaires attrayantes pour une protection étendue.	Assurance privée dans le monde entier avec prestations particulières pour exigences élevées.	Assurances complémentaires pour des exigences particulières.	Assurance-accidents pour une couverture privée dans le monde entier.
<b>Conseil santé téléphonique sante24</b> 	Un personnel médical qualifié répond à vos questions de santé et vous aide à trouver médecins et thérapeutes adéquats. 7x24 heures	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
<b>Soins ambulatoires Médecine classique</b> 	Traitement dispensé par un médecin conventionné et par d'autres membres du personnel médical, tels que chiropraticiens, sages-femmes. Couverture intégrale *		Traitements de médecine classique appliqués par des médecins non conventionnés dans le monde entier *		Couverture intégrale
<b>Médicaments</b> 	Selon Liste des médicaments si prescrits par un médecin *	+ Préparations homéopathiques, phytothérapeutiques et anthroposophiques prescrites par un médecin ou un thérapeute reconnu par SWICA + Médicaments prescrits par un médecin (dans le cadre de l'indication) non remboursés par l'assurance de base ▲			Couverture intégrale
<b>Séjour hospitalier</b> 	Division commune dans les hôpitaux figurant sur la liste du canton de domicile ou du canton siège, selon tarif du canton de domicile *				Couverture intégrale
<b>Méthodes de traitement alternatives Médecine complémentaire</b> 	Médecine anthroposophique, acupuncture, médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie et phytothérapie médicales: couverture selon tarif du canton de domicile pour les médecins titulaires d'une formation continue reconnue par la FMH dans la discipline correspondante *	Jusqu'à CHF 80.–/h, pour des thérapeutes reconnus par SWICA ▲	+ Couverture intégrale chez des thérapeutes reconnus par SWICA *		Couverture intégrale: par des thérapeutes reconnus par SWICA
<b>Bilans de santé médicaux visant au dépistage précoce de maladies</b> 	Mesures de prévention dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations. Prévention gynécologique tous les 3 ans *	<b>COMPLETA PRAEVENTA</b> + 90 % jusqu'à CHF 500.– tous les 3 ans *	+ 90 %, montant illimité		
<b>Maternité</b> 	Prestations de grossesse selon l'ordonnance légale sur les prestations sans participation aux coûts; traitements de maladies à partir de la 13 <sup>e</sup> semaine de grossesse jusqu'à et y compris 8 semaines après l'accouchement sans participation aux coûts	+ Indemnité d'allaitement de CHF 200.– par enfant <b>COMPLETA PRAEVENTA</b> + 50 % jusqu'à CHF 300.– par an pour la gymnastique prénatale et postnatale à titre de mesure de promotion de la santé	Traitements de médecine classique par des médecins non conventionnés et par des sages-femmes		
<b>Promotion de la santé et fitness</b> 		<b>COMPLETA PRAEVENTA</b> selon liste séparée 50 % jusqu'à CHF 500.– par an, jusqu'à CHF 300.– par genre de prévention	Selon liste séparée + 90 % jusqu'à CHF 300.– par an		
<b>Vaccinations préventives et en vue de voyages</b> 	Vaccinations dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations *	<b>COMPLETA PRAEVENTA</b> + 90 % jusqu'à CHF 200.– par an	+ 90 %, montant illimité		
<b>Aide familiale Home Attendant</b> 		Aide familiale: 50 % jusqu'à CHF 30.–/jour, au max. 60 jours par an			Aide familiale: couverture intégrale. Home Attendant: CHF 50.–/jour, au max. 60 jours par an (en Suisse uniquement)
<b>Soins à domicile Home Nanny</b> 	Soins à domicile: conseil, traitement et soins de prestataires reconnus *				Soins à domicile: couverture intégrale. Home Nanny: CHF 100.–/jour, au max. 60 jours par an (en Suisse uniquement)
<b>Cures thermales</b> 	CHF 10.–/jour, 21 jours par an *	+ CHF 30.–/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 30.–/jour, au max. 30 jours par an		Couverture intégrale
<b>Cures de convalescence</b> 		CHF 20.–/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 30.–/jour, au max. 30 jours par an		Couverture intégrale
<b>Psychothérapie</b> 	Psychothérapie médicale (pas de psychologues indépendants) *	90 % jusqu'à CHF 50.– par séance, 60 séances au plus par an par des psychologues reconnus par SWICA	+ CHF 25.–, 60 séances max. par an chez des psychologues reconnus par SWICA		Couverture intégrale
<b>Lunettes ou verres de contact</b> 	CHF 180.– par an jusqu'à l'âge de 18 ans (dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations) *	90 % des frais d'opticien, jusqu'à CHF 200.– tous les 3 ans *	+ 90 % jusqu'à CHF 300.– tous les 3 ans	+ 90 % jusqu'à CHF 300.– tous les 3 ans	Couverture intégrale
<b>Moyens auxiliaires prescrits par un médecin</b> 	Liste des moyens et appareils prescrits par la loi *	90 % jusqu'à CHF 200.– par an	+ 90 % jusqu'à CHF 300.– par an	+ 90 % jusqu'à CHF 500.– par an	Couverture intégrale
<b>Transports d'urgence/ transports prescrits par un médecin Actions de recherche/ de dégagement</b> 	50 % jusqu'à CHF 500.– pour des transports prescrits par un médecin, 50 % jusqu'à CHF 5 000.– pour des transports d'urgence en Suisse *	+ Suisse: 90 % jusqu'à CHF 20 000.– par an pour des transports d'urgence/de transfert avec les prestations de l'assurance de base; jusqu'à CHF 20 000.– par an pour des actions de recherche/dégagement Etranger: jusqu'à CHF 50 000.– par an pour des actions de recherche/dégagement et des transports d'urgence	+ Transports d'urgence/de transfert 90 % jusqu'à CHF 20 000.– par an (valable pour la Suisse et l'étranger)	+ Transports d'urgence/de transfert 90 % jusqu'à CHF 20 000.– par an (valable pour la Suisse et l'étranger)	+ Couverture intégrale pour transports d'urgence/de transfert; CHF 20 000.– par événement pour actions de dégagement et de recherche (valable pour la Suisse et l'étranger)
<b>Rapatriements</b> 		Couverture intégrale			Couverture intégrale
<b>Traitements à l'étranger</b> 	Prise en charge des frais en cas d'urgence, jusqu'au double du tarif selon le tarif suisse reconnu ou selon accords bilatéraux avec l'UE/l'AELE *	Couverture intégrale pour traitements ambulatoires et hospitaliers en cas d'urgence (division privée pour les 3 premiers mois de voyage) ▲	Couverture intégrale pour les traitements ambulatoires (traitements dentaires exceptés) *		Couverture intégrale
<b>Soins dentaires Hygiène dentaire</b> 	En cas d'affection grave de l'appareil masticatoire ou lorsque le traitement est en relation avec une maladie grave. Couverture en cas d'accident des dents si accident inclus *	50 % jusqu'à CHF 100.– par an		<b>DENTA 1:</b> 50 % jusqu'à CHF 500.– par an <b>DENTA 2:</b> 50 % jusqu'à CHF 1 000.– par an <b>DENTA 3:</b> 75 % jusqu'à CHF 1 500.– par an <b>DENTA 4:</b> 75 % jusqu'à CHF 2 000.– par an	Couverture intégrale
<b>Corrections de positions dentaires</b> 	Sous certaines conditions légales *	50 % jusqu'à CHF 10 000.– par an selon le tarif LAA jusqu'à la 25 <sup>e</sup> année de l'assuré *		Jusqu'à 25 ans: <b>DENTA 1:</b> 50 % jusqu'à CHF 1 000.– par an <b>DENTA 2:</b> 50 % jusqu'à CHF 2 000.– par an <b>DENTA 3:</b> 75 % jusqu'à CHF 3 000.– par an <b>DENTA 4:</b> 75 % jusqu'à CHF 4 000.– par an	

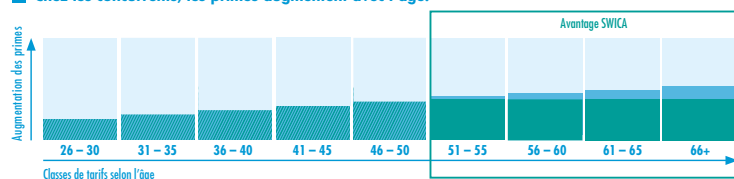
Pour tous les produits figurant sur cet aperçu des prestations s'applique la règle suivante: le versement des prestations est régi par les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Conditions spéciales (CS), avec la date d'édition figurant sur votre police d'assurance. Par année, on comprend toujours une année civile. Couverture intégrale signifie la prise en charge des coûts qui dépassent la participation aux coûts légale et/ou convenue. \* Sur ces prestations, SWICA prélève la participation aux coûts légale ou prévue par contrat. ▲ Participation aux coûts dans COMPLETA TOP: pour ces prestations, une franchise de CHF 600.– pour les assurés adultes (enfants CHF 0.–) et une quote-part de 10 % pour tous les assurés (max. CHF 700.– pour les adultes et CHF 350.– pour les enfants) sont prélevées conformément aux CGA et aux CS. La participation aux coûts déjà fournie au titre de l'assurance obligatoire des soins est prise en compte (cf. exemple «Avantage SWICA»).

		<b>Pour un séjour hospitalier sans problème</b>	<b>Choix du médecin et de l'hôpital (chambre à deux lits)</b>	<b>Choix du médecin et de l'hôpital (chambre individuelle)</b>	<b>Choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier</b>
		Pour une prise en charge pendant et après le séjour hospitalier	Pour le libre choix du médecin, de l'hôpital et l'atmosphère privée d'une chambre à deux lits, dans toute la Suisse	Pour le choix du médecin, de l'hôpital et l'atmosphère privée d'une chambre individuelle, dans toute la Suisse	Soins médicaux haut de gamme et confort maximum d'une chambre individuelle dans le monde entier
		<b>HOSPITA DIVISION COMMUNE</b>	<b>HOSPITA DEMI-PRIVÉE HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE</b>	<b>HOSPITA PRIVÉE HOSPITA FLEX PRIVÉE</b>	<b>HOSPITA PRIVÉE MONDE ENTIER – BestMed</b>
<b>Séjour hospitalier</b>		<b>HOSPITA DIVISION COMMUNE:</b> Couverture intégrale en division commune de tous les hôpitaux conventionnés avec SWICA	<b>HOSPITA DEMI-PRIVÉE:</b> Couverture intégrale en division demi-privée de tous les hôpitaux de Suisse et du Liechtenstein <b>HOSPITA DEMI-PRIVÉE (liste):</b> couverture intégrale en division demi-privée des hôpitaux de la liste SWICA des hôpitaux <b>HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE:</b> libre choix de la division (commune ou demi-privée) avant chaque hospitalisation. Couverture intégrale en division commune ou demi-privée des hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein.	<b>HOSPITA PRIVÉE:</b> Couverture intégrale en division privée de tous les hôpitaux de Suisse et du Liechtenstein <b>HOSPITA PRIVÉE (liste):</b> couverture intégrale en division privée des hôpitaux de la liste SWICA des hôpitaux <b>HOSPITA FLEX PRIVÉE:</b> libre choix de la division (commune, demi-privée ou privée) avant chaque hospitalisation. Couverture intégrale en division commune, demi-privée ou privée des hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein.	<b>BestMed:</b> division privée dans le monde entier Couverture intégrale dans les hôpitaux publics et privés
<b>Maternité</b>		Pendant les couches, frais supplémentaires pour le nouveau-né de manière analogue à la couverture d'assurance de la mère	Pendant les couches, frais supplémentaires pour le nouveau-né de manière analogue à la couverture d'assurance de la mère	Pendant les couches, frais supplémentaires pour le nouveau-né de manière analogue à la couverture d'assurance de la mère	Pendant les couches, frais supplémentaires pour le nouveau-né de manière analogue à la couverture d'assurance de la mère
<b>Aide familiale Home Attendant</b>		+ CHF 15.–/jour, au max. 60 jours par an (Home Attendant en Suisse uniquement)	+ CHF 30.–/jour, au max. 60 jours par an (Home Attendant en Suisse uniquement)	+ CHF 40.–/jour, au max. 60 jours par an (Home Attendant en Suisse uniquement)	+ CHF 50.–/jour, au max. 60 jours par an (Home Attendant en Suisse uniquement)
<b>Soins à domicile Home Nanny</b>		+ CHF 30.–/jour (Home Nanny en Suisse uniquement et au max. 60 jours par an)	+ CHF 60.–/jour (Home Nanny en Suisse uniquement et au max. 60 jours par an)	+ CHF 80.–/jour (Home Nanny en Suisse uniquement et au max. 60 jours par an)	+ CHF 100.–/jour (Home Nanny en Suisse uniquement et au max. 60 jours par an)
<b>Cures thermales</b>		+ CHF 30.–/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 60.–/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 80.–/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 100.–/jour, au max. 30 jours par an
<b>Cures de convalescence</b>		+ CHF 15.–/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 30.–/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 40.–/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 50.–/jour, au max. 30 jours par an
<b>Transports d'urgence/ de transfert</b>		+ 90 % jusqu'à CHF 5 000.– par an (Suisse et étranger)	+ 90 % montant illimité (Suisse et étranger)	+ 90 % montant illimité (Suisse et étranger)	+ 90 % montant illimité (Suisse et étranger)
<b>Actions de recherche/ de déga- gement, rapatriements</b>		90 % jusqu'à CHF 5 000.– par événement	90 % jusqu'à CHF 20 000.– par événement	90 % jusqu'à CHF 20 000.– par événement	90 % jusqu'à CHF 20 000.– par événement
<b>Traitements à l'étranger</b>		+ CHF 50.–/jour et CHF 5 000.– par an pour les frais de traitement	+ CHF 100.–/jour et CHF 10 000.– par an pour les frais de traitement	+ CHF 150.–/jour et CHF 30 000.– par an pour les frais de traitement	Couverture intégrale
<b>Prestations spéciales pour assurés ayant de grandes exigences</b>					<b>SWICA BestMed</b> Le plus court chemin vers les meilleurs soins, 24 heures sur 24
<b>Conseils santé téléphonique sante24</b>		Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
<b>Participation aux coûts à choix pour les variantes HOSPITA<sup>1</sup></b>		Participation aux coûts par année CHF 1 000.–, rabais de primes = 15 % CHF 2 000.–, rabais de primes = 25 % CHF 5 000.–, rabais de primes = 50 %	Participation aux coûts par année CHF 1 000.–, rabais de primes = 15 % CHF 2 000.–, rabais de primes = 25 % CHF 5 000.–, rabais de primes = 50 %	Participation aux coûts par année CHF 1 000.–, rabais de primes = 15 % CHF 2 000.–, rabais de primes = 25 % CHF 5 000.–, rabais de primes = 50 %	Participation aux coûts par année CHF 1 000.–, rabais de primes = 15 % CHF 2 000.–, rabais de primes = 25 % CHF 5 000.–, rabais de primes = 50 %
<b>Participation aux coûts à choix pour les variantes HOSPITA FLEX</b>			DIVISION COMMUNE: aucune participation aux coûts DIVISION DEMI-PRIVÉE: CHF 300.–/jour, au max. CHF 6 000.–/an	DIVISION COMMUNE: aucune participation aux coûts DIVISION DEMI-PRIVÉE: CHF 300.–/jour, au max. CHF 6 000.–/an DIVISION PRIVÉE: CHF 400.–/jour, au max. CHF 8 000.–/an	
<b>Garantie SWICA exclusive pour une couverture d'assurance supérieure</b>		<b>HOSPITA PLUS</b> – possibilité de passer, indépendamment de l'état de santé, en division demi-privée ou privée – pour les enfants et les jeunes gens jusqu'à l'âge de 18 ans révolus – option à faire valoir jusqu'à l'âge de 40 ans			

**Fidélité récompensée par le tarif selon l'âge de conclusion**

Chez la plupart des assureurs-maladie, les primes des assurances hospitalisation augmentent sensiblement tous les cinq ans. Il en résulte souvent, avec l'âge, une charge financière élevée alors même que vous avez besoin d'une couverture d'assurance optimale. Avec l'application du tarif selon l'âge de conclusion, SWICA tient compte de la période d'assurance lors du calcul des primes et récompense votre fidélité.

- Le tarif SWICA selon l'âge de conclusion reste inchangé à vie.
- Chez les concurrents, les primes augmentent avec l'âge.

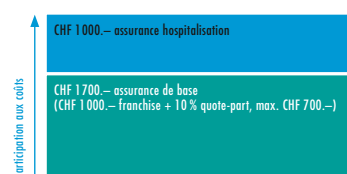


<sup>1</sup> **Avantage SWICA: participation aux coûts transparente et attrayante**

SWICA et PROVITA sont les seules assurances-maladie à prendre en compte, dans les assurances complémentaires SWICA, la participation aux coûts versée au titre de l'assurance de base. Il en résulte une participation aux coûts annuelle maximale nettement inférieure à celle d'autres assureurs-maladie.

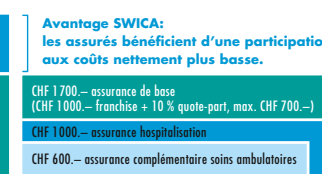
**Exemple Concurrent**

Part. aux coûts max. CHF 2 700.–/an



**Exemple SWICA**

Part. aux coûts max. CHF 1 700.–/an



**Avantage SWICA:**  
les assurés bénéficient d'une participation aux coûts nettement plus basse.

## Autres assurances attrayantes de SWICA.

Assurance	Prestations
Assurances de capital en cas de maladie et d'accident ADI/MDI	<p>Protection contre les risques financiers en cas de décès ou d'invalidité suite à une maladie ou à un accident</p> <p>Assurance de capital risque MDI:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prestations en capital jusqu'à 300 000 francs en cas de décès ou d'invalidité suite à une maladie</li> <li>■ Capital AI à partir d'un taux d'invalidité de 40%</li> <li>■ Versement de l'intégralité du capital assuré à partir d'un taux d'invalidité de 70%</li> </ul> <p>Assurance de capital ADI:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prestations en capital jusqu'à 300 000 francs en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident</li> <li>■ Capital AI à partir d'un taux d'invalidité de 25%</li> <li>■ Versement progressif, adapté au taux d'invalidité</li> </ul>
Assurance voyage VACANZA	<p>Protection en voyage et lors de séjours temporaires à l'étranger</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soins ambulatoires et stationnaires d'urgence</li> <li>■ Transports de sauvetage, de dégagement et d'urgence, transferts, rapatriements</li> <li>■ Rapatriements de corps</li> <li>■ Frais d'hébergement et de déplacement occasionnés pour des raisons médicales</li> </ul> <p>Souscrivez l'assurance voyage VACANZA en ligne, à l'adresse <a href="http://swica.ch/assurance-voyage">swica.ch/assurance-voyage</a></p>
Assurance pour hôtes	<p>Protection de vos hôtes étrangers en cas de maladie et d'accident</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Frais d'hôpital, de médecin et de médicaments</li> <li>■ Transport d'urgence à l'hôpital</li> <li>■ Retour au domicile</li> </ul> <p>Souscrivez l'assurance pour hôtes en ligne, à l'adresse <a href="http://swica.ch/assurance-pour-hotes-etrangers">swica.ch/assurance-pour-hotes-etrangers</a></p>
Assurance protection juridique en matière de santé	<p>Assistance en cas de problèmes, de questions et de litiges d'ordre juridique, en lien avec une atteinte à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Défense des intérêts juridiques jusqu'à concurrence de 300 000 francs par cas en Europe (jusqu'à 150 000 francs par cas hors d'Europe)</li> <li>■ Cas de protection juridique avec responsables d'accident</li> <li>■ Différends avec des fournisseurs de prestations médicales</li> <li>■ Assistance en cas de prétentions envers des assurances responsabilité civile adverses</li> <li>■ Cas de protection juridique avec d'autres compagnies d'assurance</li> </ul>

Vous trouverez d'autres informations en ligne, à l'adresse [swica.ch/assurances-complementaires](http://swica.ch/assurances-complementaires)

## BENEVITA, le système de bonus novateur.

Système de bonus BENEVITA	<p>Plateforme santé numérique et système de bonus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Remises personnalisées sur les primes des assurances complémentaires COMPLETA TOP et HOSPITA grâce à un mode de vie sain</li> <li>■ Conseils pratiques et recettes saines</li> <li>■ Campagnes de sensibilisation à l'activité physique et challenges par équipe</li> <li>■ Connexion du capteur d'activité</li> <li>■ Recommandations en matière de promotion de la santé et de prévention en fonction de l'âge et du sexe</li> <li>■ Coachings santé téléphoniques gratuits par les experts de <a href="http://sante24">sante24</a></li> </ul>
---------------------------	---

Vous trouverez d'autres informations en ligne, à l'adresse [swica.ch/benevita](http://swica.ch/benevita)

## De bonnes raisons d'opter pour SWICA.

-  Satisfaction maximale
-  Service clientèle 24 heures sur 24, dans le monde entier
-  Tarif selon l'âge de conclusion inchangé à vie
-  Généreuses contributions à la prévention et au fitness
-  Participation aux coûts plus basse
-  Care Management professionnel
-  Meilleure des médecines et traitement de premier ordre
-  Système de bonus BENEVITA unique en son genre
-  Egalité entre médecines classique et complémentaire
-  Applications SWICA: simples, rapides et sécurisées

Vous trouverez de plus amples détails en ligne, à l'adresse [swica.ch/avantages](http://swica.ch/avantages)

**SWICA Organisation de santé**

Votre santé d'abord

Téléphone 0800 80 90 80 (7x24 h), [swica.ch](http://swica.ch)

**SWICA**